

Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation de la liste SNES-FSU et autonomes, les représentants des parents d'élèves des listes FCPE et PEEP du lycée Toulouse-Lautrec au CA du 18 février 2019

Nous, personnels d'enseignement et d'éducation et parents d'élèves du lycée Toulouse-Lautrec de Toulouse, sommes opposés à la mise en place de la réforme du lycée et du baccalauréat laquelle menace aussi bien la qualité de formation des élèves que les conditions de travail des personnels.

Nous refusons :

► que cette réforme d'ampleur soit imposée dans la précipitation. Nous n'avons toujours pas connaissance du contenu définitif des programmes de terminale, ni des modalités d'évaluation du contrôle continu et des épreuves du baccalauréat.

► que les nouveaux programmes pour les niveaux seconde et première soient maintenus alors qu'ils ont été rejetés de manière quasi unanime par le CSE, que la pseudo-consultation en ligne n'a abouti à aucun changement, et qu'une large majorité des enseignants, par le biais de leurs organisations disciplinaires, a souligné leur caractère rétrograde et le décalage entre les ambitions affirmées et le volume horaire alloué.

► que cette réforme s'inscrive dans une politique de restrictions budgétaires qui permettra la suppression de 2450 postes dans le secondaire.

► que cette réforme mette fin au caractère national du Baccalauréat, dont l'anonymat garantissait l'équité entre les candidats. Le nouveau diplôme de « maturité » basée en partie sur des évaluations en cours d'année et du contrôle continu n'aura qu'une valeur locale indexée sur la réputation de chaque lycée, de chaque ville, de chaque région.

► que cette réforme impose aux élèves un choix de spécialités qui conditionnera leur orientation dans le supérieur sans connaître ses critères de sélection. Nous pensons que cette prétendue liberté de choix laissée aux élèves risque de défavoriser une grande partie d'entre eux : toutes les familles ne sont pas à même de s'orienter dans le dédale des formations. L'accompagnement des familles ne pourra être assuré correctement du fait de la fermeture des CIO et du nombre insuffisant des PSY-EN-conseillers d'orientation. Certains choix de spécialités se feront par défaut en fonction des propositions locales.

► que la réforme dégrade les conditions d'apprentissage : elle supprime la notion de classe et introduit celle de divisions qui seront nécessairement à 36 élèves, effectif qui ne permet pas un suivi satisfaisant et individualisé de chaque élève comme nous le demande l'institution. Cette réforme multipliera les épreuves en cours de formation qui seront des freins aux progressions pédagogiques, à l'acquisition de connaissances solides et à la réflexion. La multiplication des épreuves d'examen en cours d'année sera source de désorganisation tout au long de l'année et anxiogène pour tous, personnels comme élèves. Quand ferons-nous cours ? Pourrions-nous continuer à organiser des voyages, des sorties pédagogiques permettant l'ouverture culturelle de nos élèves ?

► que cette réforme appauvrisse la carte des options facultatives générales offertes aux élèves. Le peu de poids de ces options dans le diplôme de fin d'étude n'encouragera pas nos élèves à élargir leur champ de connaissances.

► que cette réforme entraîne des tensions au sein des équipes en raison de la mise en compétition des disciplines pour la répartition des heures de « marge ». Ces tensions sont la preuve par les faits d'une insuffisance des horaires prévus par la réforme. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous demandons que les dédoublements soient inscrits dans les grilles horaires officielles.

Nous demandons le retrait de la réforme du lycée et du baccalauréat qui accentue les inégalités entre élèves, établissements, personnels, disciplines et territoires.

Nous dénonçons une dotation insuffisante qui ne prévoit de financement ni pour les options, ni pour l'AP, ni pour l'accompagnement à l'orientation et oblige l'établissement à choisir entre dédoublements et offre de formations.

Par ailleurs, beaucoup d'incertitudes subsistent quant aux vœux des élèves pour les enseignements de spécialité, à la mise en place ou non de seuils d'ouverture pour ces enseignements et aux conséquences que cela aura sur le nombre de groupes.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons approuver la répartition présentée.